



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 2918

Texte de la question

Les accidents graves provoqués par les chiens pit-bulls sont en augmentation. M. François Loncle demande à M. le ministre de l'intérieur s'il ne lui paraît pas opportun de proposer une législation nouvelle ou des dispositions réglementaires visant à interdire les pit-bulls en France, leur importation, à organiser la stérilisation des animaux existants et à prévoir la délivrance de certificats de capacité aux maîtres propriétaires de chiens considérés comme dangereux.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2918

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2942